



Etre rassuré sur l'état de son proche à distance

Description

La relation entre une personne aidé et l'(es) aidant(s) peut-être complexe à appréhender en de nombreux points. Par exemple, la distance qui sépare l'un de(s) (l')autre(s) met sous tension cette relation et est source d'exacerbation d'un stress chez l'aidant. Très souvent, un des rôles de ce dernier est de pourvoir veiller à ce que tout se passe correctement au domicile à plusieurs reprises dans une semaine, voire une journée : se rendre soi-même au domicile, mettre en place un service d'aides humaines, faire appel à de la téléassistance, demander à une personne de confiance de s'en charger... Autant dire que cela n'est pas évident alors que cet aidant lui-même peut devoir déjà conjuguer avec une vie professionnelle ou familiale. Voici un bref point sur les solutions qui peuvent apporter quelques réponses intéressantes à cette problématique.

Les technologies plus ou moins nouvelles aux services des aidants

Le domaine de la **téléassistance** ou [télésurveillance à domicile](#) connaît aujourd'hui un grand « boom », notamment à destination des personnes en perte d'autonomie (âgées ou non) et de leurs aidants. Ces solutions permettent « grossièrement », à distance :

- De détecter voire de prévenir la survenue d'un accident/incident domestique comme une chute,
- D'alerter des services professionnels d'urgence qualifiés ou un réseau d'aidant prédéfini.

Nous pouvons distinguer actuellement deux grands types de système : les « passifs non-autonomes » et les « actifs autonomes ».

- **Les systèmes passifs non-autonomes**

Ils représentent les plus développés aujourd'hui et concernent principalement la téléassistance classique de type bouton d'alerte en bracelet ou pendentif. Le bénéficiaire du dispositif doit appuyer sur le bouton pour lancer l'alerte lorsqu'un accident survient (chute, malaise, ...) ou que l'exposition à un risque est non-maîtrisable (incendie, inondation, ...). Généralement ces dispositifs sont financièrement pris en charge totalement ou en grande partie par les conseils départementaux, caisses de retraites, mutuelles ou assurances.

Avantage : le coût est l'efficacité des services.

Inconvénient : la passivité du lancement d'alerte et (parfois) l'aspect esthétique stigmatisant.

- **Les systèmes actifs autonomes**

A l'inverse des systèmes précédents, ils sont moins développés mais se destinent à être de plus en plus présents (et potentiellement mieux financés) aux domiciles dans les prochaines années. Ces systèmes s'apparentent actuellement à des montres connectées, des balises GPS discrètes, des capteurs intelligents « invisibles » positionnés dans le logement, ...

Généralement, l'aspect physique de ces dispositifs se revendique universel et leurs fonctionnalités relativement et visiblement peu intrusives. Ils détectent automatiquement, sans que le bénéficiaire ne doivent générer une action volontaire d'alerte, un changement de comportement (chute, immobilité, marche intense, sortie d'un périmètre, habitudes alimentaires, fonctionnement des appareils électroménagers, consommation des fluides comme l'eau, ...) qui se traduit après analyse des logiciels par le déclenchement d'une action humaine professionnelle/non-professionnelle ou une simple information à des référents.

Avantage : le design universel (peu voire pas stigmatisant) des dispositifs et la capacité à prévenir la survenue des incidents.

Inconvénient : le coût parfois élevé et peu de retour probant sur l'efficacité aujourd'hui.

N'oublions pas l'aspect humain...

Il est nécessaire de comprendre que ces dispositifs ne pourront pas remplacer l'efficacité et la bienveillance de l'action humaine. C'est d'ailleurs pour ces raisons qu'ils sont souvent associés à un bouquet de services qui permet l'intervention de professionnels qualifiés ou le lancement d'alertes significatives.

N'ayons pas peur des mots : ces systèmes technologiques permettent clairement, avec toutes les questions éthiques que cela soulève, de surveiller son proche à distance et de s'assurer que tous les moyens seront appliqués pour qu'il ne lui arrive pas malheur au domicile ou à l'extérieur. Pour cette raison d'intrusion dans la vie privée/intime, parfois avec la complexité d'obtenir un consentement éclairé de l'aidé, beaucoup de personnes préfèrent chambouler leur organisation de vie quotidienne plutôt que de tenter l'expérience technologique.

De nombreuses questions sont à poser avant toute décision et il ne faut pas hésiter à s'entourer de professionnels compétents pour y trouver des réponses adaptées à votre situation :

- « Mon proche a-t-il encore la capacité de s'exposer et « gérer les risques du quotidien ? Quels sont d'ailleurs réellement les risques qu'il encours chez lui et en-dehors ?
- Souhaiterait-il être surveillé de cette manière ? Dois-je lui demander son avis ? Comment faire alors qu'il n'a plus toutes ses facultés cognitives ?
- Ça coûte cher tout ça ! Comment payer ? » ...

Il n'existe pas de conséquences négatives ou même positives prédéfinies concernant les décisions que vous prendrez en rapport à ces nouveaux outils d'aide. Votre situation est unique et mérite une analyse individuelle, alors n'hésitez pas à demander conseils par exemple à un [ergothérapeute](#) quant à leurs utilités.

date créée

7 septembre 2017